

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2343 Société : 167818

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BACHRY MOSTAFA

Date de naissance : 14 - 02 - 1951

Adresse : Pte ALLASSINA IMR 60 N° 6

Hay Mohammedia CASABLANCA

Tél. : 06 61 18 19 89 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin Docteur BENAMAR Faiçal

**Maladies & Chirurgie des Yeux**  
**23, Rue du Prince Moulay Abdellah**  
**Casablanca - Tél : 022.22.05.66**

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..22...../..06./..23.....

Nom et prénom du malade : ....BACHRY.....MOSTAFA..... Age:....72....ANS

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ...V.I.C.E.....D.E.....REFRACTION+GLAUCOME+SYN'DROME.....S.E.G.....O.C.U.L.A.R.E.....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06/07/2023 Le : 06/07/2023

Signature de l'adhérent(e) : M.F

**MUPRAS**  
**Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge**  
**Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com**

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22-06-23	C2		300 DH	Docteur BENAMAR Faïcal Maladies & Chirurgie des Yeux 23, Rue du Prince Moulay Abdellah Casablanca - Tel : 022.22.05.66

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Benamar Dr. Boulaaj Dr. Boulaaj Dr. Boulaaj	22/06/23	133,50
	22/06/23	89,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

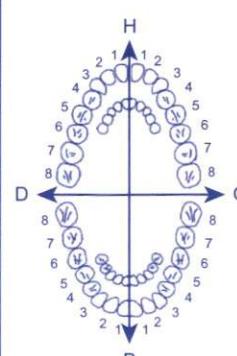
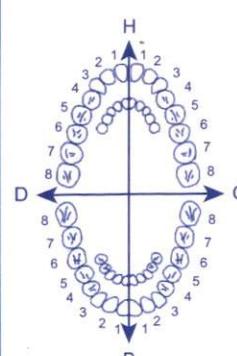
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
COMPTOIR OPTIQUE 21, rue Christiane, Casablanca Tél. : 0522.22.89 - 011.405.21 I.C.E. : 00175016500006	26/06/23	095014973	TPC			180,00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	Coefficient des Travaux
D	00000000	00000000		
B	00000000	00000000		
G	35533411	11433553		
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض و جراحة العينين

اختصاصي

خريج كلية الطب منبولي

23، زنقة الأمير مولاي عبد الله  
الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 05 66

611800100958

GEL-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g

PPV : 41.00 DH

Distribué par COOPER PHARMA

41, rue Mohamed Diouri, Casablanca

Pharmacien Responsable:

Mme Amina DAOUDI

GEL-LARMES

Distribué par COOPER PHARMA

41, rue Mohamed Diouri, Casablanca

Pharmacien Responsable:

Mme Amina DAOUDI

PPV : 41.00 DH

Casablanca, le 22.06.23

اء في

no 125500

M. BACHRY MOSTAFA

17890x5

-COLLYRE MONOPROST OU XALATAN

1 goutte à 21 heures, en continu

15700x2 \* \* \*



-COLLYRE THEALOSE OU HYLO-COMOÏ

1 goutte 5 fois par jour, en continu

4100x3 \* \* \*



-GEL-LARMES OU LIPOSIC

1 application interne 3 fois  
dans les deux yeux

TRAITEMENT

133x8

Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH

6118001072583

Distribué par les laboratoires SOTHEMA,  
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH

6118001072583

Distribué par les laboratoires SOTHEMA,  
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

PPV : 178.90 DH

6118001072583

Distribué par les laboratoires SOTHEMA,  
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH

6118001072583

Distribué par les laboratoires SOTHEMA,  
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH

6118001072583

Distribué par les laboratoires SOTHEMA,  
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH



**Docteur BENAMAR Faïçal**  
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE  
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE  
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah  
CASABLANCA  
Téléphone : 05 22 22 05 66

**الدكتور بنعمار فيصل**  
أمراض و جراحة العينين  
اختصاصي  
خريج كلية الطب بمنبولي  
23، زنقة الأمير مولاي عبد الله  
الدار البيضاء  
**الهاتف : 05 22 22 05 66**

Casablanca, le ..... 22.....06.....23..... الدار البيضاء في ..... N° 1.2.2.5.9.9....

M. BACHRY MOSTAFA

89,00

-COMPRIMES OXYMAG 300



1 comprimé le soir, pendant 20 jours



**Docteur BENAMAR Faïçal**  
Maladies & Chirurgie des Yeux.  
23, Rue du Prince Moulay Abdellah  
Casablanca - Tél: 022.22.05.66

**Docteur BENAMAR Faïçal**  
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE  
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE  
DE MONTPELLIER.

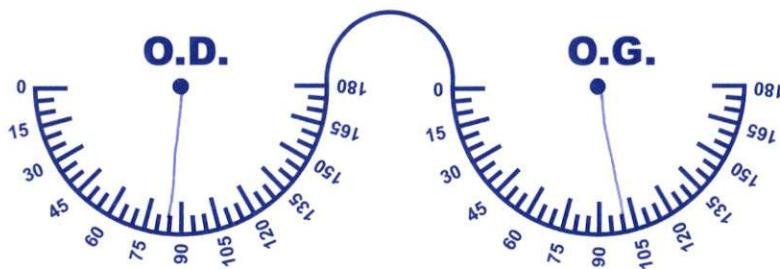
23, Rue du Prince My Abdellah  
CASABLANCA  
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل  
أمراض و جراحة العينين  
اختصاصي  
خريج كلية الطب بمونبولي  
23، زنقة الأمير مولاي عبد الله  
الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 22 - 06 - 23 الدار البيضاء في

N° 122599

VERRES pour M. BACHRY MOSTAFA



(85 - 2, 25) cyl + 0,50 sph Loin (100 - 2) cyl + 1,25 sph  
(85 - 2, 25) cyl + 2,50 sph Près (100 - 2) cyl + 3,25 sph

Type de monture

Verres Progressifs  
Incasables  
Antireflet

OPTIQUE D'OPTIQUE  
CHRISTIAN DEFORGES  
1622 27 72 89 - Casablanca  
1622 27 3868 - I.F. 41 33105480  
0017501650965  
Docteur BENAMAR Faïcal  
Maladies & Chirurgie des Yeux  
23, Rue du Prince Moulay Abdellah  
Casablanca - Tél : 05 22.05.66

**COMPTOIR D'OPTIQUE**

Opticien, agréé  
21. Rue CHENIER  
CASABLANCA  
Tél : 05 22 27 72 89

Casablanca, le 26/06/2023

M : BACHRY MOSTAFA

**FACTURE N° 007291**

Ordonnance de Mr, le Docteur BEN AMAR FAISAL

Correspondants à la  
prescription

OD = 431

OG = 431

V L.	OD :	85	axe	-225	cyl	+5	sph
	OG :	100	axe	-2	cyl	+125	sph

V P.	OD :		axe		cyl		sph
	OG :		axe		cyl		sph

**ADDITION :** +2-

**FOURNITURES :**

**Montures :**

**Verres :** Progressif organique  
41 16 85

T.V.A. 20 % soit . 300,-

H.T. 1500,-

**TOTAL (TTC)** 1800,- DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : 1800,-

S'il est demandé

**COMPTOIR D'OPTIQUE**  
**CHRISTIAN DEFORGES**  
21, rue Chenier - Casablanca  
Tél. : 0522 27 72 89 - Pat. : 33105480  
R.C. : 273868 - I.F. 41405431  
I.C.E. : 001750165000065

R.C. N° : 273868 - Patente N° : 33105480 - I.F. N° : 41405431

Code INPE N°: 095014973 - I.C.E. N°: 001750165000065